

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 novembre 2020

PLFR POUR 2020 - (N° 3522)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 308

présenté par

M. Juanico, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 5**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	Autorisations d'engagement suppl. ouvertes	Autorisations d'engagement annulées	Crédits de paiement suppl. ouverts	Crédits de paiement annulés
Sport	+4 000 000	0	+4 000 000	0
Jeunesse et vie associative	-4 000 000	0	-4 000 000	0
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0	0	0
TOTAUX	0	0	0	0
SOLDE	0		0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à financer l'expérimentation d'un chèque Sport.

La distribution d'un chèque sport de 100 euros à chaque famille permettrait de prendre une licence sportive pour leurs enfants.

Cette mesure concernant 800 000 familles aurait un coût de 800 millions d'euros. Limités par l'exercice budgétaire, nous proposons d'en faire une expérimentation dans un premier temps auprès de 4000 familles.

La sédentarité chez les jeunes constitue en effet un enjeu majeur de santé publique, d'autant plus après des mois de confinement. En 2017, la Fédération française de cardiologie indiquait qu'en 40 ans, les 9-16 ans ont perdu en moyenne 25 % de leur capacité physique ; il leur faut presque une minute de plus pour courir 600 mètres par rapport aux collégiens de 1971.

Il devrait permettre de répondre à l'objectif ambitieux de développement des pratiques fixé par les pouvoirs publics, à savoir compter 3 millions de pratiquants supplémentaires d'ici 2024, et constituerait un outil concret dans la perspective de l'héritage sportif des Jeux olympiques et paralympiques de 2024.

Pendant cette crise sanitaire, il est essentiel de démocratiser la pratique sportive pour lutter contre la sédentarité des jeunes. C'est l'objectif de ce chèque sport.

Cet amendement abonde l'action 01 "Promotion du sport pour le plus grand nombre" du programme n°219 "Sport" au sein de la mission budgétaire "Sport, jeunesse et vie associative" de 4 millions d'euros d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement ;

Contraints par l'exercice budgétaire, cette hausse des moyens dévolus au sport pour tous est financée sur les crédits inscrits à l'ouverture de 5 M€ en AE et CP de crédits hors titre 2 permettant un abondement supplémentaire des crédits du fonds de développement de la vie associative (FDVA).

Il n'est évidemment pas dans notre intention des députés Socialistes et apparentés de limiter les moyens des associations et militants d'ailleurs pour une réévaluation du FDVA à hauteur de 100 millions d'euros.

Cet amendement met en œuvre l'une des 45 propositions du plan de rebond économique, social et environnemental présenté par les Socialistes le 9 juin dernier. Ce plan est accessible ici : https://www.partisocialiste.fr/_pour_un_rebond_conomique_social_et_cologique_le_plan_de_relan ce_du_parti_socialiste